

**SICAV de droit français**

**SICAV SYNERGIZZ**

**SICAV à 2 compartiments**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2024

**Société de gestion : AMPLEGEST  
Dépositaire : Caceis Bank  
Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

## Sommaire

Pages

1. Certification du Commissaire aux Comptes	3
2. Comptes consolidés SICAV SYNERGIZZ	9
<b>Compartiment : AMPLEGEST</b>	<b>15</b>
3. Caractéristiques de l'OPC	16
4. Changements intéressant l'OPC	19
5. Rapport de gestion	20
6. Informations réglementaires	24
7. Comptes de l'exercice	29
8. Annexe (s)	48
<b>Compartiment : OPTIGESTION</b>	<b>49</b>
9. Caractéristiques de l'OPC	50
10. Changements intéressant l'OPC	53
11. Rapport de gestion	54
12. Informations réglementaires	57
13. Comptes de l'exercice	59

## I. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**SICAV SYNERGIZZ**

FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE  
D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

AMPLEGEST  
50, boulevard Haussmann  
75004 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV SYNERGIZZ relatifs à l'exercice de 16 mois et 23 jours clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 09/08/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)



SICAV SYNERGIZZ

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Scilicet l'opinion comptable émise au titre de l'audit de l'exercice 2023 de Synergizz s'applique aux comptes annuels de la période énoncée ci-dessus.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron



2025.04.30 13:49:27 +0200

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2024**

**SICAV SYNERGIZZ**

FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE CONSTITUE SOUS FORME DE  
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

AMPLEGEST  
50, boulevard Haussmann  
75004 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron

2025.04.30 13:49:26 +0200



## 2. COMPTES CONSOLIDES SICAV SYNERGIZZ

**BILAN AU 31/12/2024 en EUR**

**ACTIF**

	31/12/2024
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	
<b>DÉPÔTS</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>10 778 646,48</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>3 701 648,74</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 701 648,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances</b>	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>7 076 997,74</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 076 997,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Instruments financiers à terme</b>	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>Autres instruments financiers</b>	
<b>CRÉANCES</b>	<b>216,27</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	216,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>133 215,83</b>
Liquidités	133 215,83
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 912 078,58</b>

**PASSIF**

	<b>31/12/2024</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	10 838 399,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	8 732,01
Résultat de l'exercice (a,b)	13 244,92
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>10 860 376,64</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>DETTES</b>	<b>51 701,94</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	51 701,94
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 912 078,58</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024 en EUR**

	<b>31/12/2024</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15 542,50
Produits sur actions et valeurs assimilées	61 220,43
Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 556,00
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
<b>TOTAL (1)</b>	<b>89 318,93</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	310,73
Autres charges financières	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>310,73</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>89 008,20</b>
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	79 742,05
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>9 266,15</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 978,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>13 244,92</b>

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La SICAV SICAV SYNERGIZZ est constitué de 2 compartiments :

- SYNERGIZZ COMPARTIMENT AMPEGEST
- SYNERGIZZ COMPARTIMENT OPTIGESTION

L'agrégation des comptes annuels est présentée en Euros.

En l'absence de détention inter compartiments, aucun retraitement n'a été réalisé à l'actif et au passif.

- Règles et méthodes comptables (\*)
- Compléments d'information (\*)

(\*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### A. Liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration

DIRIGEANTS DE LA SICAV		FONCTIONS EXERCEES ET INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES, Y COMPRIS ETRANGERES ET DU GROUPE			
Fonction exercée au sein de la Sicav	Nom, Prénom et date de naissance	Caractéristiques de la société			Fonctions exercées
		Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Adresse du siège social	
Président du Conseil d'Administration	GIANNUZZI Marie-Hélène né le 12 novembre 1964	N/A			
Administrateur	GIANNUZZI Alexandre né le 21 septembre 1993	N/A			
Administrateur	GIANNUZZI Guillaume né le 21 juillet 1992	Hexagon Padel	SARL	44 ter rue du Dr Boutin, 44190 Clisson	Gérant
Administrateur	GIANNUZZI Marc né le 10 septembre 1998	N/A			
Administrateur	GIANNUZZI Nicolas né le 11 janvier 1991	N/A			

### B. Conventions réglementées

La SICAV a signé trois conventions courantes : la première avec Amplegest qui assure la délégation de la gestion financière administrative et comptable du compartiment Amplegest, la deuxième avec OpitGestion qui assure la délégation de la gestion financière administrative et comptable du compartiment OptiGestion, et la dernière avec CACEIS en qualité de dépositaire de la Sicav.

### C. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L225-51-1 du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la Sicav Synergizz est dirigée par le Président Directeur général qui a été nommé par le Conseil d'Administration.

**Compartment :**

**AMPLEGEST**

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### AMPEGEST

Compartiment de la SICAV SYNERGIZZ

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) géré par AMPEGEST

**Nom de l'initiateur :** AMPEGEST

**Code Isin :** FR001400ILY9

**Site internet :** [www.ampeggest.com](http://www.ampeggest.com)

**Devise du produit :** Euro

**Contact :** Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV SYNERGIZZ en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 20/09/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** SYNERGIZZ est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juillet 2023.

**Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) :** La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. Elle peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

**Objectifs :** Cette SICAV, dans le cadre d'une gestion diversifiée, a pour objectif d'offrir une performance annualisée nette de frais sur la durée du placement recommandée (5 ans) supérieure à l'indice composite : 50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) et 10% €STR capitalisé.

Le compartiment Ampeggest est un fonds d'allocation internationale multi-classes d'actifs, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (via des actions, des instruments de taux, des OPC, ...) et l'ensemble des secteurs.

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.

Le processus d'allocation d'actif suit d'abord une approche top down :

- une analyse de l'environnement macro-économique focalisée sur quatre cycles : liquidité, croissance économique, partage de la valeur ajoutée et enfin, appétence au risque des investisseurs.

Une fois l'étape top down passée, cette analyse est complétée par une approche bottom up :

- utilisation de filtres qualitatifs et quantitatifs (valorisation, l'analyse technique...) pour déterminer quelles classes d'actifs privilégier
- choix des zones géographiques et secteurs économiques,
- sélection des supports d'investissements, titres, OPCVM / FIA, ETF, trackers les plus adaptés, construction d'un portefeuille diversifié pour maximiser la probabilité d'atteindre l'objectif de gestion.

L'exposition au risque actions est comprise entre 0 et 100% de l'actif net. Cette exposition peut être réduite à 0% par le biais de

couvertures, ce qui a pour conséquence de neutraliser les effets des variations des marchés actions sur le portefeuille. La gestion est discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques d'investissement, des secteurs d'activités que de la taille des capitalisations boursières (y compris petites capitalisations (inférieur à 1 milliard d'euros) jusqu'à 100% de l'actif net).

L'exposition aux secteurs liés aux matières premières et métaux précieux est limitée à 10% de l'actif net. Ces investissements sont effectués via des fonds sectoriels. Le portefeuille est exposé au risque de taux qui peut varier de 0 à 100% de l'actif net. La SICAV est exposée en titres notés Investment Grade et jusqu'à 30% de son actif net en titres spéculatifs notés High Yield ou non notés.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10.

La SICAV peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net. En fonction de ses anticipations, le gérant peut décider de couvrir ou non, le risque de change.

**Indicateur de référence :** Indice composite 50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) et 10% €STR capitalisé.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**Investisseurs de détail visés :** Sicav dédiée à 20 actionnaires au plus. La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

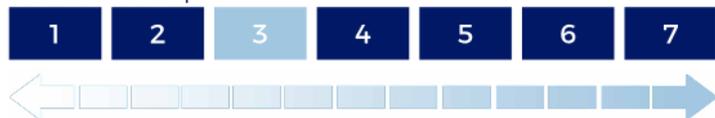
**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat :** Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque mercredi du mois (J) jusqu'à 12 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

**Informations complémentaires :** Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse [contact@ampeggest.com](mailto:contact@ampeggest.com), gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur simple demande écrite à l'adresse [contact@ampeggest.com](mailto:contact@ampeggest.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.



**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Période de détention recommandée :** 5 ans

**Exemple d'investissement :** 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
	<b>Tensions</b>		
	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>3 840 €</b>	<b>4 070 €</b>
	Rendement annuel moyen	-61.56%	-16.44%
	<b>Défavorable</b>		
<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 710 €</b>	<b>8 880 €</b>	
Rendement annuel moyen	-12.94%	-2.34%	
<b>Intermédiaire</b>			
<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 710 €</b>	<b>13 880 €</b>	
Rendement annuel moyen	7.13%	6.78%	
<b>Favorable</b>			
<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>12 230 €</b>	<b>14 860 €</b>	
Rendement annuel moyen	22.28%	8.24%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et février 2023, intermédiaire entre août 2014 et août 2019 et favorable entre août 2013 et août 2018.

## Que se passe-t-il si AMPEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
<b>Coûts totaux</b>	<b>1 077 €</b>	<b>1 195 €</b>
Incidence des coûts annuels (*)	10.85%	6.73% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13.51% avant déduction des coûts et de 6.78% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	10.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	75 €
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	10.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite 50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis) + 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) + 10% €STR capitalisé (0% estimation en raison de la date de création de la Sicav). L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	0 €

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com).

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? \_\_\_\_\_

**La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans** en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire.

### Comment puis-je formuler une réclamation ? \_\_\_\_\_

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com).
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

### Autres informations pertinentes \_\_\_\_\_

**Pour obtenir toutes informations relatives aux performances passées**, veuillez adresser votre demande à l'adresse [contact@amplegest.com](mailto:contact@amplegest.com).

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

La SICAV est classifiée catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

## 4. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice**

Néant.

### **II. Changements de l'exercice à venir**

Néant.

### Préambule :

Dans le cadre d'une gestion diversifiée internationale, l'objectif du compartiment Amplegest de la Sicav Synergizz est d'offrir une performance annualisée nette de frais sur la durée du placement recommandée (5 ans) supérieure à l'indice composite:

50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis) + 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) + 10% €STR capitalisé.

Synergizz est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR » et ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte de critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel, le risque de durabilité représente le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « Règlement SFDR »).

### I. Performance financière de l'OPC

#### A. Revue des marchés

Sur le plan économique, l'Europe, et en particulier le couple franco-allemand, reste le maillon faible, tandis que les États-Unis continuent de tirer la croissance mondiale. La Chine tourne encore au ralenti mais pourrait commencer à bénéficier des réformes visant à assainir les finances publiques locales et à relancer la demande. L'inflation semble avoir durablement quitté ses niveaux d'excès, mais les cibles des banques centrales ne sont toujours pas atteintes. Au regard de la trajectoire récente de l'inflation (qui ne décélère plus), les banques centrales pourraient d'ailleurs conclure leur cycle d'assouplissement monétaire plus rapidement que prévu, ou du moins en ralentir le rythme. On observe déjà cette tendance dans le discours de la Fed aux États-Unis lors de la réunion de fin 2024. Dans le même temps, cinq ans après le début de la pandémie de COVID-19, les chaînes d'approvisionnement et logistiques montrent enfin des signes de stabilisation.

Au cours de l'année 2024, le fonds a bénéficié de leur allocation sur les marchés américains. La dynamique boursière a été tirée par la croissance des bénéfices enregistrée par les grandes entreprises technologiques dans un contexte de concentration du marché.

Notre allocation sur les actions européennes est restée très mesurée toute l'année alors que le Dollar US a été présent dans les fonds en tant que vecteur principal de diversification.

Ces axes d'allocations ont été mis en place dans le cadre de la combinaison de nos différents axes d'analyses.

D'un point de vue quantitatif, la diversification était présente entre les US, l'Inde le Japon et le Dollar US.

D'un point de vue conjoncturel, nous croyons par ailleurs depuis 2023 à la vigueur de l'économie américaine d'une part et d'autre part à la force démographique indienne qui devrait continuer à favoriser l'émergence continue d'un socle de consommateurs au cours des prochaines années.

Sur l'année, nous pouvons retenir spécifiquement les points suivants.

#### D'un point de vue politique

- L'élection de D. Trump à la maison blanche avec une majorité Républicaine au Congrès après une campagne électorale inédite

#### D'un point de vue marché

- A nouveau une forte **concentration des performances** avec de solides performances (en dollars) notamment de Nvidia (+171%), Amazon (+44%), Apple (+30%), Meta (+65%) Alphabet (+35%), Tesla (+63%) et Broadcom (+108%) et des utilities (+33%) portés par les perspectives de croissance liées à l'IA. Toutefois, il convient de noter que l'élection de D. Trump en novembre a été marquée par un solide rebond des valeurs dites cycliques, en particulier le secteur financier (+40%).

## D'un point de vue économique & monétaire

- Une **économie américaine résiliente** avec un PIB en progression de 2.7% sur l'année. Notons néanmoins une dégradation de l'emploi à partir du T2 et des ISM manufacturiers qui peinent à rebondir clôturant l'année à nouveau en dessous du seuil d'expansion de 50.
- Ces éléments simultanément à la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis ont permis à la FED d'infléchir sa politique monétaire et de procéder à des baisses de taux dès le mois de septembre.
- Notons néanmoins la poursuite de la volatilité sur les taux traduisant les anticipations trop importantes de baisses de taux en début d'année (jusqu'à 6 baisses de taux anticipées) aux craintes de résurgence de l'inflation, suite à l'élection de D. Trump et l'impact potentiellement inflationniste liés à la possible mise en œuvre des droits de douanes.
- Le dollar s'est largement renforcé (+6.7%) clôturant l'année à 0.9665 contre euro.

## D'un point de vue microéconomique :

- Une solide croissance **des profits des entreprises**. Au global, les profits des entreprises devraient afficher une croissance de 9.5% et des ventes en progression de 5%, portés principalement par le secteur technologique, les services de communication
- La vague disruptive liée à l'intelligence artificielle générative s'est accélérée avec des plans d'investissements sans précédent chez les Hyperscalers (Google, Microsoft, Meta, Amazon notamment) et l'émergence d'une offre logicielle portée par la recherche de productivité. Si les dépenses concernant les infrastructures technologiques se sont accélérées, celles concernant les infrastructures énergétiques également avec des perspectives de forte progression de la demande énergétique

## B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Le fonds a débuté l'année avec un niveau d'investissement relativement limité, dans la foulée de son lancement durant l'été 2023, la prise de risque au sein de l'allocation a été très graduelle.

Notre biais initialement européen a été corrigé à compter du mois de juillet 2024 avec le renforcement du marché américain au sein de l'allocation. Ce mouvement a été opéré via une sélection de valeurs bénéficiant d'un fort Pricing Power ainsi que de l'utilisation d'ETF.

### Principales opérations au cours de l'exercice :

Date de R/L	Sens de l'ordre	Actif	Code Isin	Position	Valeur unitaire	Valeur totale
08/01/2024	Souscription	Palatine Monetaire CT (3230)	FR0010611335	4	33 206,34 €	132 825,36 €
11/01/2024	Rachat	Palatine Monetaire CT (3230)	FR0010611335	-4	33 231,55 €	-132 926,22 €
16/02/2024	Rachat	Amundi Cash USD - IU - C- USD - (3231)	LU0568621022	-110	1 181,62 \$	-129 978,20 \$
14/03/2024	Rachat	Lyxor MSQ World Ucits ETF - D - EUR - (XPAR) (3230)	FR0010315770	-400	306,83 €	-122 684,00 €
14/03/2024	Rachat	Lyxor Euro Stoxx 50 (DR) ETF - EUR - (XPAR) (3230)	FR0007054358	-2500	52,07 €	-130 127,00 €
03/06/2024	Souscription	iShares iBonds Dec 2028 Term E (3230)	IE000264WWW0	30000	5,09 €	152 801,16 €
05/06/2024	Souscription	Amplegest Pricing Power - IC- (3230)	FR0010889857	400	319,98 €	127 992,00 €
06/06/2024	Souscription	Octo Crédit Court Terme - A- (3313)	FR0011299411	20	11 212,10 €	224 242,00 €
07/06/2024	Souscription	Octo Rendement 2028 - AC- (3230)	FR001400CPO4	150	1 123,80 €	168 570,00 €
18/07/2024	Vente	Mersen (XPAR) (25)	FR0000039620	-1800	34,63 €	-62 201,46 €
18/07/2024	Vente	BNP Paribas (XPAR) (25)	FR0000131104	-1200	62,51 €	-74 843,74 €
26/07/2024	Souscription	Amplegest Pricing Power US- IC- (2021)	FR0011382233	1040	246,58 €	256 443,20 €
26/07/2024	Rachat	Amundi S&P 500 ESGUEACETF - EUR- (3230)	IE000KXCEXF3	-1800	145,84 €	-262 403,40 €
12/08/2024	Souscription	iShares Edge MSQ World Minimum Volatility ESG (XETR) (254)	IE00BKVL7778	25750	6,45 €	166 054,11 €
23/09/2024	Souscription	Xtr S&P USD-1C-Acc (254)	IE0004MFFED4	6000	42,87 €	257 279,50 €
26/09/2024	Rachat	Amplegest Digital Leaders - IC-	FR0014009Z10	-1000	123,26 €	-123 260,00 €
27/09/2024	Rachat	Amundi Cash EUR- A2C- (3230)	LU0568620560	-1460	103,27 €	-150 774,20 €
14/11/2024	Souscription	Xtr S&P USD-1C-Acc (254)	IE0004MFFED4	3000	46,46 €	139 365,00 €
18/11/2024	Rachat	Octo Crédit Court Terme - A- (3313)	FR0011299411	-17,3	11 459,99 €	-198 257,83 €
28/11/2024	Souscription	THEAM Eq USPI IC(3230)	LU1480597647	1675,1541	149,24 €	250 000,00 €

- Investissements en OPC gérés par Amplegest :

Actif	Code Isin	Type d'actifs	Quantité	Montant (devise port.)	% NAV
Amplegest Digital Leaders - IC -	Fonds	FR0014009Z10	1000	133 550,00 €	2,43%
Amplegest Pricing Power - IC -	Fonds	FR0010889857	637	203 445,06 €	3,70%
Amplegest Pricing Power US - IC -	Fonds	FR0011382233	1040	286 977,60 €	5,22%
Nova Flexible - IC -	Fonds	FR0011321306	1270,1186	162 181,44 €	2,95%
				786 154,10 €	14,31%

- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) :

Actif	Code Isin	Type d'actifs	Quantité	Montant (devise port.)	% NAV
Octo Crédit Court Terme - A -	Fonds	FR0011299411	18	207 384,30 €	3,78%
Octo Rendement 2025 - AC -	Fonds	FR0013496197	186	207 393,72 €	3,78%
Octo Rendement 2028 - AC -	Fonds	FR001400CPO4	150	174 852,00 €	3,18%
				589 630,02 €	10,73%

### C. Variation de l'actif

Au cours de l'exercice, le nombre de parts du fonds est passé de 0 à 4 829.64 à travers des souscriptions qui se sont élevées à 5 083 744.17 EUR et des rachats à 23 206.64 EUR.

L'encours est passé de 0.00 EUR à 5 493 429.79 EUR.

### D. Profil de risque

1) Analyse des indicateurs clé de performance du FIA

La VL est passée de 1 000.00 EUR à 1 137.44 EUR soit une hausse de 13.74% sur l'exercice (09/08/2023 au 31/12/2024).

La VL est passée de 1 037.12 EUR à 1 137.44 EUR soit une hausse de 9.67% sur l'année 2024.

L'indice de référence 50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis) + 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) + 10% €STR capitalisé :

- sur l'exercice (09/08/2023 au 31/12/2024) est de +20.59%
- sur l'année 2024 est de +15.00%

### E. Perspectives de l'exercice à venir

Dans la lignée de 2024, l'année 2025 s'annonce marquée par un environnement géopolitique toujours incertain, avec le début du mandat de Donald Trump, des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et leurs principaux partenaires (Chine, Europe, Canada, Mexique), la poursuite des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ou encore les élections en Allemagne.

D'un point de vue économique, la croissance américaine est attendue en décélération avec un PIB dont la croissance devrait s'établir en hausse de 2.1% avec un taux de chômage attendu à 4.3% (vs. 4.1% à fin 2024). Notons néanmoins que l'arrivée au pouvoir de D. Trump et son programme visant à réindustrialiser les États-Unis tout en augmentant les droits de douane internationaux pourraient faire varier ces anticipations. Les marchés pour leur part, seront très vigilants à l'évolution de l'inflation et de la politique monétaire.

La croissance des BPAs est attendue à +8% pour l'Europe en 2025, nettement inférieure aux +14,8% attendus sur le S&P 500 aux États-Unis. Ces attentes sont portées par les secteurs de la Technologie, la santé et l'industrie. Les ventes devraient progresser de 5.8%, soutenues par une solide progression des secteurs Tech, Services de communication et santé entre autres.

D'autre part, le dollar américain reste, à nos yeux, attractif à court terme et pourra s'avérer efficace pour limiter le risque de hausse des taux américains qui constitue le principal frein à la performance des marchés au cours des prochains mois.

En conclusion, nous restons confiants dans l'agilité de l'économie et des entreprises américaines, et restons persuadés, qu'à l'instar de 2024, le stock-picking de valeurs présentant du pricing power sera déterminant pour générer de la performance dans un environnement qui devrait rester incertain et possiblement volatil.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Octo Credit ISR Court Terme A	445 852,22	255 648,03
AMUNDI FUNDS CASH EUR A2 EUR C	315 483,04	323 063,68
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	232 524,00	262 508,40
Lyxor MSCI World UCITS ETF Dist	344 571,69	122 732,00
AMUNDI FUNDS CASH USD I2 USD C	222 168,33	226 690,38
Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF IC	396 555,00	
AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	245 070,00	123 260,00
Lyxor Euro Stoxx 50 (DR) UCITS ETF Acc	221 474,50	130 175,00
ISHARES V PLC ISHARES IBONDS DEC 2028 TERM EUR CORP UCITS ET	304 560,00	
AMPLEGEST PRICING POWER IC	241 856,00	50 538,15

## 6. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2024, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

#### Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :

Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Caractéristiques des instruments financiers et des marchés d'exécution
- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Accès à des blocs de titres
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire.

#### Procédure de sélection des entités qui fournissent de la recherche :

Le choix des intermédiaires est réalisé, notamment) sur la base des critères suivants (critères qui peuvent évoluer) :

- Univers d'analyse (études macro-économiques, études sectorielles qui répondent aux besoins de la gestion),
- Qualité du service de recherche et des conseils : accès aux modèles, génération d'idées et site internet, pertinence des recommandations,
- Mise en la relation avec les émetteurs (critère le plus important),
- Génération d'idées,
- Accès aux modèles,
- Accès aux analystes et à leurs avis,
- Accès à un site internet dédié.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 804 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de gérants analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2024 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 55% du total des frais d'intermédiation.

Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 45% des frais d'intermédiation.

### COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

### UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

## INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du compartiment sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 6 SFDR)

Bien que le FIA ne promeut pas de caractéristiques ESG, Amplegest est engagé dans une politique de finance durable. Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

#### A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.

En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises investissables et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus. En 2024, Amplegest a envoyé 29 lettres d'engagements (17 lettres en 2023) aux sociétés faisant partie de l'univers d'investissement des fonds.

#### B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

##### 1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel depuis 2019 aux services de Proxinvest, société de conseil aux investisseurs spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial.

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères

##### 2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

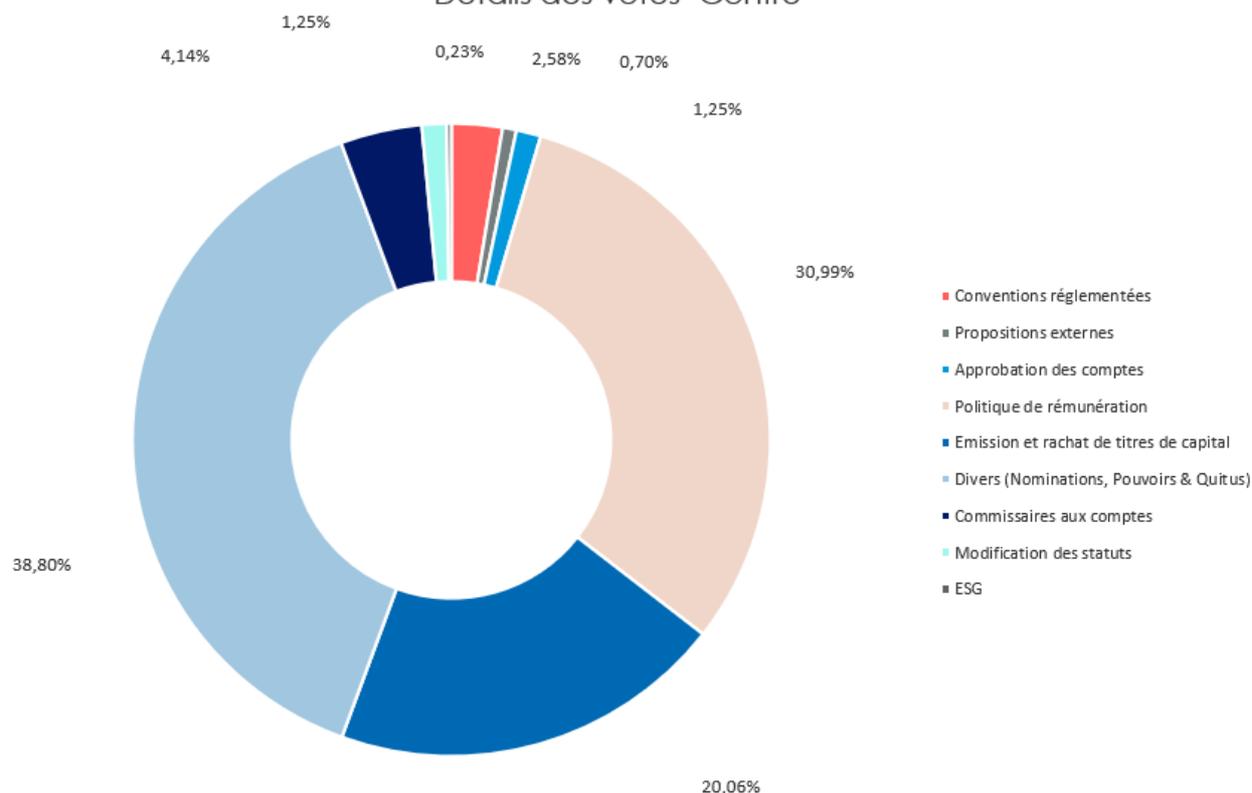
La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest.

##### 3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2024

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

- Amplegest a participé à 214 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2024 à 12-2024, soit un taux de participation de 97% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%)
- Pour 12 résolutions (0.3%), notre politique de vote nous a conduit à voter différemment de notre politique prédéfinie Amplegest.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 3 622
- Expression de 1 281 votes « contre » pour l'ensemble des résolutions, soit :
  - Dans 35.4% des cas, nous avons voté **contre**
  - Dans 64.6% des cas nous avons voté **pour**

### Détails des votes "Contre"



La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com).

### INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Synergizz ne prend pas en compte les critères extra-financiers et est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ». En revanche, Synergizz applique la politique d'exclusion définie par Amplegest. Cette politique, qui concerne l'ensemble des OPC est définies par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec l'équipe de contrôle des risques. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également toute entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest ([www.amplegest.com](http://www.amplegest.com))). Concernant les controverses, elles sont gérées par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec les équipes de gestion. En cas de controverse jugée critique, la valeur dite « controversée » peut se voir appliquer un malus ou être intégrée dans la liste d'exclusion.

La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

### INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

## **INFORMATIONS SUR LE MONTANT TOTAL DU LEVIER CALCULE SELON LA METHODE BRUTE ET SELON LA METHODE DE L'ENGAGEMENT**

Compte tenu de la stratégie de la Sicav Synergizz, compartiment Amplegest, et de la possibilité d'investir sur les marchés dérivés en exposition exclusivement sur des instruments dérivés simples, la mesure du risque global reste la méthode de l'engagement :

Levier calculé selon la méthode Brute :

- Minimum : 82.12%
- Maximum : 102.64%
- Moyen : 96.76%

Levier calculé selon la méthode de l'Engagement :

- Minimum : 75.68%
- Maximum : 103.67%
- Moyen : 96.51%

## **ACTIFS FAISANT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPECIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE**

Néant.

## **DISPOSITIONS PRISES POUR GERER LA LIQUIDITE DU FONDS ET SYSTEMES DE GESTION DES RISQUES**

Une surveillance de la liquidité du FIA est mise en œuvre lors du calcul de la valeur liquidative. Les contrôles effectués au 31/12/2024 ont mis en évidence que les actifs du portefeuille peuvent être liquidés selon les délais et proportions suivants :

- 100% de l'actif en 1 jour de bourse,
- 0.00% entre 2 jours et 5 jours de bourse,
- 0.00% entre 6 jours et 15 jours de bourse,
- 0.00% entre 16 jours et 30 jours de bourse,
- 0.00% entre 31 jours et 90 jours de bourse.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS DE CESSION/ ACQUISITION TEMPORAIRE DE TITRES**

Néant.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

### **1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération**

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Comité de Direction lors de l'embauche. La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.

Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.  
La rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année. 60% de la rémunération variable est donc reportée. Un potentiel de 20% la deuxième année, un potentiel de 20% la troisième et un potentiel de 20% la quatrième et dernière année sont reportés.

## 2) Décision et réexamen de la politique de rémunération

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Comité de la Direction et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.

Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

## 3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2024 (dernières données disponibles à la date de publication du rapport) :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (58 collaborateurs en moyenne)	5 194 857,00	1 765 000,00	6 522 857,00
Membres du Comité de Direction (6 collaborateurs)	988 333,00	562 000,00	1 439 333,00
Gérants (23 collaborateurs)	2 316 416,00	875 000,00	2 941 416,00

Le FIA ne paie aucune commission de surperformance, aucune rémunération variable versée aux gérants ne l'est au titre de la performance du FIA.

Pour calculer les rémunérations perçues au titre de l'année 2024, la méthode suivante a été appliquée :

- La rémunération fixe 2024 : il s'agit de la rémunération brute correspondant au salaire annuel de base prorata temporis, de la prime ancienneté et des avantages en nature,
- La rémunération variable au titre de 2024 : il s'agit de la rémunération variable brute (primes exceptionnelles) versée en 2025.

Le détail de la politique de rémunération d'Amplegest est disponible gratuitement sur simple demande et sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

## AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST  
50 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email : [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

## 7. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 31/12/2024 en EUR**

**ACTIF**

	31/12/2024
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	
<b>DÉPÔTS</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>5 475 454,73</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>1 583 570,55</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 583 570,55
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 891 884,18</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 891 884,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Instruments financiers à terme</b>	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>Autres instruments financiers</b>	
<b>CRÉANCES</b>	<b>29,02</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	29,02
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>54 252,45</b>
Liquidités	54 252,45
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 529 736,20</b>

## PASSIF

	31/12/2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	5 408 634,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	66 165,29
Résultat de l'exercice (a,b)	18 629,71
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>5 493 429,79</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>DETTES</b>	<b>36 306,41</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	36 306,41
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 529 736,20</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 31/12/2024 en EUR**

	<b>31/12/2024</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024 en EUR**

	<b>31/12/2024</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 240,86
Produits sur actions et valeurs assimilées	28 102,54
Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 556,00
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
<b>TOTAL (1)</b>	<b>49 899,40</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	197,15
Autres charges financières	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>197,15</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>49 702,25</b>
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	36 306,41
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>13 395,84</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	5 233,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>18 629,71</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 16 mois et 23 jours.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400ILY9 - Action AMPEGEST : Taux de frais maximum de 0,75% TTC Maximum.

### **Modalité de calcul de la commission de surperformance**

#### **Méthode de calcul :**

La commission de surperformance est de 10 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite :

50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis).

40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis).

10% €STR capitalisé.

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence (50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis) + 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) + 10% €STR capitalisé), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que le FIA.

#### **Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :**

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance du compartiment par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable du FIA. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

Si à la fin de la période de cristallisation, une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

Le compartiment pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

#### **Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :**

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

\*Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée.

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Surperformance Nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	OUI
Année 2	0%	0%	NON
Année 3	-5%	-5%	NON
Année 4	3%	-2%	NON
Année 5	2%	0%	NON
Année 6	5%	0%	OUI
Année 7	5%	0%	OUI
Année 8	-10%	-10%	NON
Année 9	2%	-8%	NON
Année 10	2%	-6%	NON
Année 11	2%	-4%	NON
Année 12	0%	0%*	NON
Année 13	2%	0%	OUI
Année 14	-6%	-6%	NON
Année 15	2%	-4%	NON
Année 16	2%	-2%	NON
Année 17	-4%	-6%	NON
Année 18	0%	-4%**	NON
Année 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de 4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Pour toute information complémentaire, l'actionnaire pourra se reporter au rapport annuel de la SICAV. Il doit en outre comporter une description succincte de la procédure de choix des intermédiaires et des commentaires éventuels.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action AMPEGEST	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 083 744,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 206,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	99 245,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 761,98
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-5 681,88
Différences de change	90 937,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	291 757,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	291 757,72
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	13 395,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>5 493 429,79</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							54 252,45	0,99
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	54 252,45	0,99								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 056 606,35	19,23						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	144 478,81	2,63						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	29,02							
Comptes financiers	4 932,31	0,09						
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	29,02
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>29,02</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	36 306,41
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>36 306,41</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-36 277,39</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action AMPLGEST</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	4 851,62	5 083 744,19
Actions rachetées durant l'exercice	-21,98	-23 206,64
Solde net des souscriptions/rachats	4 829,64	5 060 537,55
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 829,64	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action AMPLGEST</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2024
<b>Action AMPLGEST</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 306,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 375 784,12
	FR0014009Z10	AMPEGEST DIGITAL LEADERS IC	133 550,00
	FR0010889857	AMPEGEST PRICING POWER IC	203 445,06
	FR0011382233	AMPEGEST PRICING POWER US IC	286 977,60
	FR0011321306	NOVA FLEXIBLE PART IC	162 181,44
	FR0011299411	Octo Credit ISR Court Terme A	207 384,30
	FR0013496197	Octo Rendement 2025 AC	207 393,72
	FR001400CPO4	OCTO RENDEMENT 2028-AC	174 852,00
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 375 784,12</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	
Résultat	18 629,71
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
<b>Total</b>	<b>18 629,71</b>

	31/12/2024
<b>Action AMPLEGEST</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	18 629,71
<b>Total</b>	<b>18 629,71</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	66 165,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
<b>Total</b>	<b>66 165,29</b>

	31/12/2024
<b>Action AMPLEGEST</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	66 165,29
<b>Total</b>	<b>66 165,29</b>

**3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	<b>31/12/2024</b>
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>5 493 429,79</b>
<b>Action AMPLEGEST en EUR</b>	
Actif net	5 493 429,79
Nombre de titres	4 829,64
Valeur liquidative unitaire	1 137,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,69
Capitalisation unitaire sur résultat	3,85

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	350	77 840,00	1,42
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>77 840,00</b>	<b>1,42</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	1 000	48 250,00	0,88
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>48 250,00</b>	<b>0,88</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	270	31 513,48	0,58
ALPHABET INC-CL A	USD	500	91 458,11	1,66
AMAZON.COM INC	USD	420	89 036,43	1,62
AMETEK INC	USD	430	74 897,86	1,36
APPLE INC	USD	325	78 641,90	1,43
EATON CORP PLC	USD	190	60 928,88	1,11
INTUIT INC	USD	90	54 657,45	0,99
MICROSOFT CORP	USD	190	77 384,29	1,41
SERVICENOW INC	USD	91	93 217,62	1,70
SYNOPSIS INC	USD	125	58 624,02	1,07
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	110	55 295,49	1,00
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	240	73 291,72	1,34
ZOETIS INC	USD	400	62 974,20	1,15
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>901 921,45</b>	<b>16,42</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR SA	EUR	1 600	75 264,00	1,37
ELIS SA	EUR	2 000	37 800,00	0,69
HERMES INTERNATIONAL	EUR	36	83 592,00	1,53
L'OREAL	EUR	92	31 450,20	0,57
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	80	50 840,00	0,93
NEXANS SA	EUR	360	37 512,00	0,68
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>316 458,20</b>	<b>5,77</b>
<b>IRLANDE</b>				
LINDE PLC	USD	160	64 715,82	1,17
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>64 715,82</b>	<b>1,17</b>
<b>ITALIE</b>				
DE'LONGHI SPA	EUR	1 000	30 120,00	0,54
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>30 120,00</b>	<b>0,54</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	80	54 296,00	0,99
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>54 296,00</b>	<b>0,99</b>
<b>SUISSE</b>				
ON HOLDING AG-CLASS A	USD	1 700	89 969,08	1,64
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>89 969,08</b>	<b>1,64</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 583 570,55</b>	<b>28,83</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>1 583 570,55</b>	<b>28,83</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMPLEGEST DIGITAL LEADERS IC	EUR	1 000	133 550,00	2,43
AMPLEGEST PRICING POWER IC	EUR	637	203 445,06	3,71
AMPLEGEST PRICING POWER US IC	EUR	1 040	286 977,60	5,22
CANDRIAM MONETAIRE SICAV M EUR ACC	EUR	38	60 668,52	1,10
Lyxor Euro Stoxx 50 (DR) UCITS ETF Acc	EUR	2 500	132 554,25	2,42
Lyxor MSCI World UCITS ETF Dist	EUR	800	283 673,76	5,16
NOVA FLEXIBLE PART IC	EUR	1 270,1186	162 181,44	2,95
Octo Credit ISR Court Terme A	EUR	18	207 384,30	3,77
Octo Rendement 2025 AC	EUR	186	207 393,72	3,78
OCTO RENDEMENT 2028-AC	EUR	150	174 852,00	3,18
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 852 680,65</b>	<b>33,72</b>
<b>IRLANDE</b>				
Invesco S&P 500 Equal Weight Index ETF Acc	EUR	2 000	112 440,00	2,05
iShares \$ Treasury Bond 3-7yr UCITS ETF USD (Acc)	USD	1 120	144 478,81	2,63
iShares Edge MSCI World Minimum Volatility ESG UCITS ETF USD	EUR	25 750	180 950,40	3,30
ISHARES V PLC ISHARES IBONDS DEC 2028 TERM EUR CORP UCITS ET	EUR	60 000	311 346,00	5,66
Xtrackers SP 500 Equal Weight ESG UCITS ETF IC	EUR	9 000	407 363,40	7,41
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 156 578,61</b>	<b>21,05</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI EUR CORP BOND - UCITS ETF DR D	EUR	8 000	149 562,40	2,72
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 5-7Y (DR)	EUR	1 200	188 268,00	3,43
THEAM Quant - Equity US Premium Income I EUR Capitalisation	EUR	1 675,1541	250 787,32	4,57
TIKEHAU SHORT DURATION I-Acc-EUR	EUR	1 210	168 577,20	3,07
TIKEHAU SUBFIN FUND I-Acc-EUR	EUR	600	125 430,00	2,28
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>882 624,92</b>	<b>16,07</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 891 884,18</b>	<b>70,84</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 891 884,18</b>	<b>70,84</b>
<b>Créances</b>			<b>29,02</b>	
<b>Dettes</b>			<b>-36 306,41</b>	<b>-0,66</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>54 252,45</b>	<b>0,99</b>
<b>Actif net</b>			<b>5 493 429,79</b>	<b>100,00</b>

<b>Action AMPLEGEST</b>	<b>EUR</b>	<b>4 829,64</b>	<b>1 137,44</b>	
-------------------------	------------	-----------------	-----------------	--

## 8. ANNEXE(S)

**Compartment :**

**OPTIGESTION**

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit****OPTIGESTION**

Compartiment de la SICAV SYNERGIZZ

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) géré par AMPEGEST

**Nom de l'initiateur :** AMPEGEST**Code Isin :** FR001400IM00**Site internet :** [www.ampeggest.com](http://www.ampeggest.com)**Devise du produit :** Euro**Contact :** Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV SYNERGIZZ en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPEGEST est agréée en France sous le n° CP-07000044 et réglementée par l'AMF.**Date de production du document d'informations clés :** 20/09/2023**Avertissement**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type :** SYNERGIZZ est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 11 juillet 2023.

**Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) :** La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion de la présente SICAV à son initiative.

**Objectifs :** Cette SICAV, dans le cadre d'une gestion diversifiée, a pour objectif d'offrir une performance annualisée nette de frais sur la durée du placement recommandée (5 ans) supérieure à l'indice composite : 50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) et 10% €STR capitalisé.

Le compartiment Optigestion est un fonds d'allocation internationale multi-classes d'actifs, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (via des actions, des instruments de taux, des OPC, ...) et l'ensemble des secteurs. Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements. La sélection des valeurs est basée sur l'analyse financière. La gestion de la poche actions effectuée en lignes directes s'appuie sur une analyse fondamentale effectuée en interne qui permet notamment au gérant d'effectuer des prises de positions sur une sélection de valeurs, en adéquation avec les objectifs de gestion. Le gestionnaire financier s'efforce de mettre en œuvre une démarche d'investissement, axée sur des critères micro-économiques (analyses sectorielles, évolution du chiffre d'affaires, rentabilité, endettement, qualité du management, ...). L'objectif prioritaire est de privilégier des investissements à dominante actions internationales : la priorité est donnée aux sociétés leaders sur leur marché sans pour autant s'interdire l'intervention sur des moyennes et petites capitalisations.

Les actions détenues par la SICAV seront :

- principalement des actions internationales (majoritairement des sociétés offrant un positionnement sectoriel de premier plan et des valorisations attractives en termes de PER, de rendement, de valeur d'entreprise, de perspectives de croissance bénéficiaire, ...)

- des actions ayant, selon l'analyse du gérant, de bons fondamentaux (régularité et constance de l'activité et des résultats économiques dans le temps, bonne rentabilité, visibilité de l'activité, ...) et laissant entrevoir une bonne croissance anticipée de leur rentabilité,
- et des actions émises par des sociétés en cours de restructuration permettant d'envisager une bonne performance pour le futur (valeurs décotées, valeurs en retournement se trouvant en bas de leur cycle économique et offrant des perspectives bénéficiaires satisfaisantes du fait de leur positionnement sectoriel).

Le choix des valeurs mobilières ne sera, sauf dans le cadre des restrictions réglementaires en vigueur, limité ni sur le plan géographique, ni quant aux types de valeurs ou d'instruments, ni quant aux devises en lesquelles elles sont exprimées. L'exposition au risque actions est comprise entre 0 et 100% de l'actif net. Cette exposition peut être réduite à 0% par le biais de couvertures, ce qui a pour conséquence de neutraliser les effets des variations des marchés actions sur le portefeuille. La gestion est discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques d'investissement, des secteurs d'activités que de la taille des capitalisations boursières (y compris petites capitalisations (inférieur à 1 milliard d'euros) jusqu'à 100% de l'actif net). L'exposition aux secteurs liés aux matières premières et métaux précieux est limitée à 10% de l'actif net. Le portefeuille est exposé au risque de taux qui peut varier de 0 à 100% de l'actif net. La SICAV est exposée en titres notés Investment Grade et jusqu'à 30% de son actif net en titres spéculatifs notés High Yield ou non notés. La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10. La SICAV peut supporter un risque de change sur la totalité de l'actif net. En fonction de ses anticipations, le gérant peut décider de couvrir ou non, le risque de change.

**Indicateur de référence :** Indice composite 50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) et 10% €STR capitalisé.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**Investisseurs de détail visés :** Sicav dédiée à 20 actionnaires au plus. La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat :** Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque mercredi du mois (J) jusqu'à 12 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

**Informations complémentaires :** Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse [contact@amplegest.com](mailto:contact@amplegest.com), gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur simple demande écrite à l'adresse [contact@amplegest.com](mailto:contact@amplegest.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années.

**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Période de détention recommandée :** 5 ans

**Exemple d'investissement :** 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
	<b>Tensions</b>		
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 840 €	4 070 €
	Rendement annuel moyen	-61.56%	-16.44%
	<b>Défavorable</b>		
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 710 €	8 880 €
Rendement annuel moyen	-12.94%	-2.34%	
<b>Intermédiaire</b>			
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 710 €	13 880 €	
Rendement annuel moyen	7.13%	6.78%	
<b>Favorable</b>			
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 230 €	14 860 €	
Rendement annuel moyen	22.28%	8.24%	

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et février 2023, intermédiaire entre août 2014 et août 2019 et favorable entre août 2013 et août 2018.

## Que se passe-t-il si AMPEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.

Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
<b>Coûts totaux</b>	<b>1 077 €</b>	<b>1 195 €</b>
Incidence des coûts annuels (*)	10.85%	6.73% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13.51% avant déduction des coûts et de 6.78% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	10.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	75 €
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	10.00% TTC de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite 50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis) + 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) + 10% €STR capitalisé (0% estimation en raison de la date de création de la Sicav) L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	0 €

La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com).

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? \_\_\_\_\_

**La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans** en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire.

## Comment puis-je formuler une réclamation ? \_\_\_\_\_

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com).
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>.

Conformément aux dispositions de l'article L621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

## Autres informations pertinentes \_\_\_\_\_

**Sous-délégué de la gestion financière du compartiment Optigestion** : Optigestion SAS, 39 avenue pierre 1<sup>er</sup> de Serbie 75008 Paris. Société de gestion de portefeuilles, agréée par l'AMF le 24 janvier 1997 sous le n° GP 90002.

**Pour obtenir toutes informations relatives aux performances passées**, veuillez adresser votre demande à l'adresse [contact@amplegest.com](mailto:contact@amplegest.com).

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

La Sicav est classifiée catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

## 10. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### I. Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Néant.

### II. Changements de l'exercice à venir

Néant.

### Préambule :

L'année 2024 a été marquée par une performance robuste de la SICAV Synergizz, avec un rendement annuel de +18,31 %, en comparaison avec son indice de référence, qui a progressé de +15,02 % sur la même période. Cette surperformance reflète la pertinence des choix d'allocation et de gestion active réalisés durant l'exercice.

### I. Performance financière de la SICAV

#### A. Revue des marchés

L'environnement macroéconomique en 2024 a été caractérisé par une reprise modérée aux États-Unis, alimentée par l'essor technologique et l'intelligence artificielle, contrastant avec une Europe plus fragile en raison de tensions politiques et économiques. En Asie, les mesures de relance ont stabilisé les marchés malgré un ralentissement économique chinois.

Les banques centrales ont joué un rôle central : la FED a adopté une politique prudente de baisse des taux, la BCE a procédé à des ajustements limités, et la Banque du Japon a surpris les marchés en relevant ses taux, ce qui a provoqué des ajustements sur les marchés obligataires asiatiques.

Dans ce contexte, la SICAV Synergizz a su tirer parti de la croissance des secteurs technologiques et des opportunités dans les marchés émergents tout en diversifiant son exposition entre actions, obligations et monétaire.

#### B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

Les opérations stratégiques de la SICAV Synergizz ont été dictées par une gestion active basée sur les tendances économiques globales et les opportunités identifiées lors des comités de gestion.

En 2024, les grands mouvements sur la poche actions de la SICAV Synergizz se sont articulés autour de trois axes principaux. Tout d'abord, des renforcements stratégiques ont été réalisés sur des entreprises technologiques majeures telles que Microsoft et Schneider Electric, reflétant une volonté de capturer les opportunités offertes par des secteurs innovants. Parallèlement, des réductions ciblées ont été opérées sur des titres comme LVMH, jugés survalorisés, et certaines positions ont été vendues pour rediriger les investissements vers des segments en forte croissance, notamment les marchés émergents à travers des ETF spécialisés comme Amundi MSCI India.

En termes d'évolution sectorielle, la part des actions dans le portefeuille a progressé tout au long de l'année, passant de 57 % en début d'exercice à environ 65 % en fin d'année. Cette augmentation a reflété une stratégie proactive visant à exploiter des dynamiques sectorielles favorables tout en maintenant une diversification géographique optimale. Ces choix ont permis à la SICAV de bénéficier de la croissance dans les secteurs porteurs, tout en limitant l'exposition aux segments plus volatils.

Le portefeuille obligataire a été orienté vers des stratégies thématiques axées sur :

- Une surexposition aux obligations à haut rendement dans un contexte de volatilité du marché obligataire.
- Un maintien de la diversification sur des obligations Investment Grade pour sécuriser une partie des rendements
- Investissements en OPC gérés par Optigestion :
  - o Sicav Action Optigest Monde : 14,5%
  - o OPCVM flexible Optigest Patrimoine : 7,3%

#### C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2024, le nombre d'actions du compartiment est passé de 4 158,52 à 4 407,51 actions, pour un montant de souscriptions de 317 870,03 EUR et de rachats pour 24 082,83 EUR

La VL est passée sur la période de 1028,27 EUR à 1217,20 EUR soit une hausse de 18,31%

La variation de l'indice de référence pour la période est de 15,02%

L'encours sous gestion (AUM) de la SICAV est passé de 4 280 338 EUR au début de l'année à 5 459 726 EUR au 31 décembre 2024, marquant une progression significative grâce aux souscriptions nettes et à l'appréciation des actifs en portefeuille.

**D. Perspectives de l'exercice à venir**

Pour 2025, la SICAV Synergizz se positionne avec optimisme mais prudence. L'essor des technologies, notamment autour de l'IA, et la diversification géographique continueront d'être des axes stratégiques. Toutefois, la volatilité attendue des marchés obligataires, liée à la politique économique des grandes puissances, sera étroitement surveillée.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT	402 510,62	403 898,47
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	447 544,85	154 412,16
OPTIGEST MONDE I	574 614,04	
CM-AM Moneplus RC	385 817,01	
OPTIGEST PATRIMOINE FCP I	332 238,86	
Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF Dist	231 010,24	11 783,93
ISHARES USD TREASURY BOND I 3YR UCITS ETF EUR HEDGED ACC	241 837,57	
M AND G LUX OPTIMAL INCOME FUND CI EUR ACC	205 665,40	
AXIOM SHORT DURATION BOND FUND MC EUR	170 487,00	
SYNOPTIS INC	82 921,92	72 149,33

## 12. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

La procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prend en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche. La procédure est disponible sur le site ou sur demande à la société de gestion.

### UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### INFORMATIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du compartiment sur les contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (Article 6 SFDR)

#### Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

L'équipe de Gestion d'Optigestion est sensibilisée aux thématiques environnementales, sociales et de qualité de la gouvernance. Elle sélectionne avec rigueur les actifs de ses fonds en se basant sur des critères financiers mais également extra-financiers.

Toutefois, le processus d'investissement de la Société de Gestion n'intègre pas de méthodologie d'analyse ESG et les risques de durabilité ne sont pas pris en compte.

A ce jour, la Société de Gestion ne prend pas non plus en compte les incidences négatives de ses décisions d'investissement au niveau des facteurs de durabilité.

Optigestion est dans une phase de recherche préalable qui vise à mieux comprendre les critères ESG, leur mesure, leur impact. Notre démarche actuelle vise à mieux cerner les appréciations fournies par les différentes sources existantes et leurs éventuelles divergences, à mieux comprendre l'impact de chaque critère dans la notation finale, à définir les limites acceptables et celles qui ne le seraient pas, à trouver une façon pertinente de pondérer puis d'intégrer ces notations dans notre méthode de sélection. En attendant d'être parvenue à ce stade de maîtrise suffisante, Optigestion a décidé que les critères Environnementaux, Sociaux et de qualité et de Gouvernance ne constitueraient pas des éléments d'exclusion ou d'inclusion de titres dans ses choix de gestion. Ils font néanmoins l'objet d'une attention particulière.

### INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

La SICAV ne promeut pas d'investissements durables selon le règlement SFDR (article 6)

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Il relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement Disclosure ou SFDR ».

Au titre de la Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **INFORMATIONS SUR LE MONTANT TOTAL DU LEVIER CALCULE SELON LA METHODE BRUTE ET SELON LA METHODE DE L'ENGAGEMENT**

Levier calculé selon la méthode Brute : 100%

Levier calculé selon la méthode de l'Engagement : 100%

## **ACTIFS FAISANT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPECIAL DU FAIT DE LEUR NATURE NON LIQUIDE**

Néant.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS DE CESSION/ ACQUISITION TEMPORAIRE DE TITRES**

Néant.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

### **1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération**

Optigestion a mis en place une politique de rémunération, conforme aux principes déontologiques définis par l'AFG, à l'arrêté du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi du 3 novembre 2009, et aux dispositions communes à l'AFG, à l'AFIC et à l'ASPIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion, homologuées par l'AMF en qualité de règles professionnelles et à la 5<sup>ème</sup> directive OPCVM précisant les règles en matière de rémunération variable (fiche complémentaire AI adressée à l'AMF dans le cadre de la mise à jour du programme d'activité).

Au sein d'Optigestion, la politique de rémunération est déterminée par les dirigeants. A cet effet les dirigeants :

- Définissent la politique de rémunération, y compris variable ;
- Participent à la mise en œuvre de la politique de rémunération (évaluations, octroi de la part variable...);
- Participent à la revue de la politique de rémunération.

### **2) Décision et réexamen de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement.

### **3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos**

#### **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par nature de rémunération (fixe / variable)**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations versées par Optigestion à l'ensemble de son personnel (soit 16 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2024) s'est élevé à 1 570 110 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Optigestion sur l'exercice : 1 344 229 euros, soit 85,6% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel.
- Montant total des rémunérations variables versées par Optigestion sur l'exercice : 225 881 euros, soit 14,4 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel.

#### **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par catégories de personnels identifiés**

Direction : 0 euros

Gérants financiers : 1 025 763 euros

Commerciaux : 0 euros

Fonctions support : 544 347 euros

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST

50 Boulevard Haussmann

75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :

[www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

## 13. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 31/12/2024 en EUR**

**ACTIF**

	31/12/2024
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	
<b>DÉPÔTS</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>5 303 191,75</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2 118 078,19</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 118 078,19
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 185 113,56</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 185 113,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Instruments financiers à terme</b>	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>Autres instruments financiers</b>	
<b>CRÉANCES</b>	<b>187,25</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	187,25
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>78 963,38</b>
Liquidités	78 963,38
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 382 342,38</b>

## PASSIF

	31/12/2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	5 429 764,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-57 433,28
Résultat de l'exercice (a,b)	-5 384,79
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>5 366 946,85</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>DETTES</b>	<b>15 395,53</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	15 395,53
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 382 342,38</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 31/12/2024 en EUR**

	<b>31/12/2024</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024 en EUR**

	<b>31/12/2024</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 301,64
Produits sur actions et valeurs assimilées	33 117,89
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
<b>TOTAL (1)</b>	<b>39 419,53</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	113,58
Autres charges financières	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>113,58</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>39 305,95</b>
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	43 435,64
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-4 129,69</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 255,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-5 384,79</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 16 mois et 23 jours.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400IM00 - Action OPTIGESTION : Taux de frais maximum de 0,75% TTC Maximum.

### **Modalité de calcul de la commission de surperformance**

#### **Méthode de calcul :**

La commission de surperformance est de 10 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite :

50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis).

40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis).

10% €STR capitalisé.

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence (50% Bloomberg Developed Market Large & Mid Cap Total Return Index USD exprimé en euros (dividendes réinvestis) + 40% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index value Unhedged EUR (coupons réinvestis) + 10% €STR capitalisé), sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que le FIA.

#### **Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :**

Calculée selon la méthode indiquée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance du compartiment par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.

Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable du FIA. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.

Si à la fin de la période de cristallisation, une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.

Le compartiment pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.

En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat, une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

#### **Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :**

Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La provision pour commission de surperformance pourra être comptabilisée si la condition suivante est remplie :

\*Toute sous-performance constatée depuis le dernier prélèvement ou au cours des 5 années antérieures a été rattrapée

A cette fin, une période d'observation de 1 à 5 exercices glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Surperformance Nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	OUI
Année 2	0%	0%	NON
Année 3	-5%	-5%	NON
Année 4	3%	-2%	NON
Année 5	2%	0%	NON
Année 6	5%	0%	OUI
Année 7	5%	0%	OUI
Année 8	-10%	-10%	NON
Année 9	2%	-8%	NON
Année 10	2%	-6%	NON
Année 11	2%	-4%	NON
Année 12	0%	0%*	NON
Année 13	2%	0%	OUI
Année 14	-6%	-6%	NON
Année 15	2%	-4%	NON
Année 16	2%	-2%	NON
Année 17	-4%	-6%	NON
Année 18	0%	-4%**	NON
Année 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de 4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Pour toute information complémentaire, l'actionnaire pourra se reporter au rapport annuel de la SICAV. Il doit en outre comporter une description succincte de la procédure de choix des intermédiaires et des commentaires éventuels.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action OPTIGESTION	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 461 775,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 267,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 550,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-39 001,16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-5 242,27
Différences de change	37 212,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	914 047,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	914 047,98
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 129,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>5 366 946,85</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							78 963,38	1,47
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	78 963,38	1,47								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 DKK		Devise 3 HKD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 460 983,15	27,22	29 294,16	0,55				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	221 981,33	4,14						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	187,25							
Comptes financiers	8 141,33	0,15			0,01			
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	187,25
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>187,25</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	14 841,68
	Frais de gestion variable	553,85
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>15 395,53</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-15 208,28</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action OPTIGESTION</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	4 428,51	4 461 775,68
Actions rachetées durant l'exercice	-18,00	-20 267,18
Solde net des souscriptions/rachats	4 410,51	4 441 508,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 410,51	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action OPTIGESTION</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2024
<b>Action OPTIGESTION</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	42 881,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	527,05
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	26,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	
Résultat	-5 384,79
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
<b>Total</b>	<b>-5 384,79</b>

	31/12/2024
<b>Action OPTIGESTION</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-5 384,79
<b>Total</b>	<b>-5 384,79</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-57 433,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
<b>Total</b>	<b>-57 433,28</b>

	31/12/2024
<b>Action OPTIGESTION</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-57 433,28
<b>Total</b>	<b>-57 433,28</b>

**3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	<b>31/12/2024</b>
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>5 366 946,85</b>
<b>Action OPTIGESTION en EUR</b>	
Actif net	5 366 946,85
Nombre de titres	4 410,51
Valeur liquidative unitaire	1 216,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,22

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>DANEMARK</b>				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	350	29 294,16	0,55
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>29 294,16</b>	<b>0,55</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET INC-CL A	USD	500	91 105,98	1,70
AMAZON.COM INC	USD	600	126 705,17	2,36
ARISTA NETWORKS INC	USD	720	76 601,79	1,43
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	USD	330	143 981,52	2,68
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	120	105 835,40	1,97
ELI LILLY & CO	USD	50	37 154,68	0,69
KKR & CO INC	USD	500	71 185,87	1,33
MASTERCARD INC - A	USD	250	126 713,35	2,36
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	150	84 537,97	1,57
MICROSOFT CORP	USD	340	137 943,98	2,57
NVIDIA CORP	USD	1 600	206 818,75	3,86
VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	500	54 678,02	1,02
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	400	121 682,55	2,27
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>1 384 945,03</b>	<b>25,81</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE SA	EUR	264	41 426,88	0,78
DASSAULT AVIATION SA	EUR	300	59 160,00	1,11
HERMES INTERNATIONAL	EUR	40	92 880,00	1,73
SAFRAN SA	EUR	500	106 050,00	1,97
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	300	72 270,00	1,34
THALES	EUR	400	55 460,00	1,03
TOTALENERGIES SE	EUR	1 500	80 055,00	1,49
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>507 301,88</b>	<b>9,45</b>
<b>ITALIE</b>				
FERRARI NV	EUR	135	55 674,00	1,03
LEONARDO SPA	EUR	2 500	64 825,00	1,21
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>120 499,00</b>	<b>2,24</b>
<b>TAIWAN</b>				
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	400	76 038,12	1,42
<b>TOTAL TAIWAN</b>			<b>76 038,12</b>	<b>1,42</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 118 078,19</b>	<b>39,47</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>2 118 078,19</b>	<b>39,47</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CM-AM Moneplus RC	EUR	3 800	403 939,62	7,52
Lyxor MSCI India UCITS ETF Acc EUR	EUR	4 000	123 644,00	2,30
OPTIGEST MONDE I	EUR	4	793 488,24	14,79

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OPTIGEST PATRIMOINE FCP I	EUR	2	393 303,36	7,33
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	EUR	23	304 977,01	5,68
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 019 352,23</b>	<b>37,62</b>
<b>IRLANDE</b>				
ISHARES USD TREASURY BOND I 3YR UCITS ETF EUR HEDGED ACC	EUR	50 000	247 137,50	4,60
MUZIN-AMERICAYIELD-EUR ACC-H	EUR	1 100	134 277,00	2,51
MUZIN-EUROPEYIELD-HED EUR AH	EUR	1 100	172 260,00	3,21
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>553 674,50</b>	<b>10,32</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AXIOM SHORT DURATION BOND FUND MC EUR	EUR	150	175 597,50	3,27
Lyxor US Treasury 10+Y (DR) UCITS ETF Dist	USD	2 300	221 981,33	4,14
M AND G LUX OPTIMAL INCOME FUND CI EUR ACC	EUR	20 000	214 508,00	3,99
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>612 086,83</b>	<b>11,40</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 185 113,56</b>	<b>59,34</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 185 113,56</b>	<b>59,34</b>
<b>Créances</b>			<b>187,25</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-15 395,53</b>	<b>-0,29</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>78 963,38</b>	<b>1,47</b>
<b>Actif net</b>			<b>5 366 946,85</b>	<b>100,00</b>

<b>Action OPTIGESTION</b>	<b>EUR</b>	<b>4 410,51</b>	<b>1 216,85</b>
---------------------------	------------	-----------------	-----------------